



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX**

**Trente-deuxième session**

**Session en ligne, 8-17 février 2021**

**FORMAT ET STRUCTURE DU MANUEL DE PROCÉDURE DU CODEX**

*(Document préparé par le Secrétariat du Codex)*

**1. CONTEXTE ET INTRODUCTION**

- 1.1 Le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) a révisé à plusieurs reprises le *Manuel de procédure* (MP) au cours des vingt dernières années<sup>1</sup> et en a amélioré la structure et la présentation pour en faciliter la consultation.
- 1.2 À sa trente et unième session (2019), le CCGP a de nouveau débattu des modifications qui pourraient y être apportées, a pris note que l'examen de la structure du MP était du ressort du Secrétariat du Codex et a demandé au Secrétariat du Codex de présenter un document à ce sujet à sa prochaine session<sup>2</sup>.
- 1.3 Le présent document a été élaboré en réponse à cette demande. Il traite de la manière dont le MP pourrait être publié pour en faciliter la consultation grâce à une navigation améliorée et contient des indications d'ordre général sur les ajouts et les modifications envisageables.

**2. FORMAT ET STRUCTURE ACTUELS DU MP**

- 2.1 La vingt-septième édition du MP est actuellement divisée en sept sections, auxquelles s'ajoutent une introduction et une annexe :
  - Section I : Textes fondamentaux et définitions
  - Section II : Élaboration des normes Codex et textes apparentés
  - Section III : Directives pour les organes subsidiaires
  - Section IV : Analyse des risques
  - Section V : Organes subsidiaires de la Commission du Codex Alimentarius
  - Section VI : Membres de la Commission
  - Section VII : Relations avec d'autres organisations
- 2.2 Reconnaissant que certaines informations contenues dans le MP étaient aussi disponibles sur le site web du Codex et pourraient plus facilement y être tenues à jour, la Commission du Codex Alimentarius a accepté dans le passé de supprimer certaines parties du MP, par exemple la liste des points de contact du Codex et la liste des réunions du Codex<sup>3</sup>.
- 2.3 Pour la même raison, les sections V et VI pourraient être transférées vers le site web du Codex.  
*Section V – Organes subsidiaires de la Commission du Codex Alimentarius*
- 2.4 Depuis la publication du site web du Codex, les informations contenues dans la section V du MP sont déjà disponibles en ligne dans l'onglet « Comités ». La mise en ligne de cette section permet de mieux gérer et de mettre à jour en continu les informations qu'elle contient, c'est-à-dire le mandat des comités s'occupant des questions générales, des comités s'occupant de produits et des groupes intergouvernementaux spéciaux, repris du MP, mais aussi des informations sur les réunions, les

<sup>1</sup> Dix-neuvième, vingtième, vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième et trente et unième sessions du CCGP.

<sup>2</sup> REP19/GP, par. 87.

<sup>3</sup> ALINORM 05/28/33A.

normes, les lettres circulaires et les documents d'information qui sont complétées et améliorées en continu.

#### Section VI – Membres de la Commission

- 2.5 La liste des membres de la Commission, complète et à jour, est actuellement disponible en ligne dans une section particulière du site web du Codex. Il est ainsi possible de la modifier sans délai pour i) ajouter de nouveaux membres, ii) modifier le nom de membres ou iii) compléter ou modifier les coordonnées des points de contact.

### **3. PROPOSITION D'UN NOUVEAU FORMAT POUR LE MP**

#### Version électronique du MP

- 3.1 Ces dernières années, le site web du Codex est devenu la principale source d'informations des membres, des observateurs et des autres parties prenantes du Codex. Chaque norme du Codex est créée et enregistrée au format électronique, et publiée en plusieurs langues sur le site web dès son adoption par la Commission. Actuellement, le MP n'est disponible que sous la forme d'un fichier PDF à télécharger sur le site web du Codex, ce qui n'apporte pas une grande valeur ajoutée du point de vue de la facilité d'utilisation et de l'accès aux sections pertinentes.
- 3.2 Une nouvelle version électronique du MP, disponible sur le site du Codex Alimentarius :
- faciliterait la recherche de contenu pour l'utilisateur, à l'aide d'un index en ligne et d'une liste des sigles et abréviations ;
  - donnerait la possibilité d'ajouter des guides et des tutoriels répondant aux besoins des utilisateurs, par des liens hypertexte à visée explicative renvoyant vers des informations supplémentaires et des exemples permettant de mieux comprendre et utiliser le MP et utiles à ceux qui ne connaissent pas très bien le MP ;
  - offrirait aux membres et aux observateurs la garantie de disposer d'un document à jour et évolutif, disponible en six langues.
- 3.3 La version électronique du MP répondra à la demande des membres et observateurs du Codex de disposer d'une version du MP plus facile à consulter, dans laquelle les informations pourront aisément être retrouvées au moyen de recherches. Le MP pourra toujours être téléchargé au format PDF ou être imprimé entièrement ou par section.
- 3.4 Un aperçu de la version électronique du MP figure à l'annexe I.

### **4. FUTURES MODIFICATIONS DE FOND**

- 4.1 À sa trente et unième session, le CCGP a précisé que l'examen du MP n'avait pas pour objectif d'y apporter des modifications de fond mais de chercher à en faciliter l'utilisation. Toutefois, lors de cette session, le Secrétaire du Codex a ajouté qu'au cas où le Secrétariat du Codex constaterait, lors de cet examen, qu'il est nécessaire d'apporter des modifications de fond au MP, celles-ci seraient soumises au CCGP<sup>4</sup>.
- 4.2 Le Secrétariat du Codex a entamé ce processus d'examen complet du MP, qui nécessitera également des discussions avec les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS. À la prochaine session du CCGP (c'est-à-dire sa trente-troisième session), le Secrétariat présentera un document indiquant notamment s'il lui semble nécessaire d'apporter des modifications pour rendre le Codex plus résilient et plus à même de faire face à des défis tels que rester opérationnel pendant la pandémie de Covid-19 ou d'autres crises à venir.

### **5. CONCLUSION ET RECOMMANDATION**

- 5.1 Un manuel de procédure devrait être facile à lire et à utiliser. Un manuel de procédure qui ne serait pas cohérent en tous points, notamment du point de vue du style et des informations qu'il contient, ne réaliserait pas son principal objectif, à savoir guider et assister. Le nouveau format proposé pour le MP garantirait qu'il soit à jour en permanence et en augmenterait la simplicité et la souplesse d'utilisation, tout en améliorant les capacités de recherches dans son contenu, ce qui faciliterait le travail des membres, des observateurs et de toutes les autres parties prenantes du Codex.
- 5.2 Le CCGP est invité à prendre note du nouveau format proposé pour le MP.

---

<sup>4</sup> REP19/GP, par. 84.

## MAQUETTE DE LA NOUVELLE VERSION ÉLECTRONIQUE DU MANUEL DE PROCÉDURE



codex alimentarius > Codex Texts > Procedural manual

### Procedural Manual

The Procedural Manual of the Codex Alimentarius Commission describes the legal foundations and practical functioning of the Commission and its subsidiary bodies. Knowledge of the contents of this Manual is essential for Codex members and observers to participate effectively in the work of the Commission. The Manual has been organized into seven sections and one appendix as follows:



### Sections





Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



World Health  
Organization

# CODEX ALIMENTARIUS

## INTERNATIONAL FOOD STANDARDS

codex alimentarius > Codex Texts > Procedural manual



### Section I

## Basic Texts and Definitions

Sets out the Commission's Statutes, Rules of Procedure and the General Principles of the Codex Alimentarius, as well as definitions of terms for the Purpose of the Codex Alimentarius which assist in the uniform interpretation of these texts.



## Statutes of the Codex Alimentarius commission

### Article 1

The Codex Alimentarius Commission shall, subject to Article 5 below, be responsible for making proposals to, and shall be consulted by, the Directors-General of the Food and Agriculture Organization (FAO) and the World Health Organization (WHO) on all matters pertaining to the implementation of the Joint FAO/WHO Food Standards

- (a) protecting the health of the consumers and ensuring fair practices in the food trade;
- (b) promoting coordination of all food standards work by international governmental and non governmental organizations;
- (c) determining priorities and initiating and guiding the preparation of draft standards through and with the aid of appropriate organizations;
- (d) finalizing standards elaborated under (c) above and publishing them in a Codex Alimentarius either as regional or worldwide standards, together with international standards already finalized by other bodies under (b) above, wherever this is practicable;
- (e) amending published standards, as appropriate, in the light of developments.

### Index:



Introduction



**SECTION 2**  
Elaboration of Codex  
Standards and Related Texts



**SECTION 3**  
Guidelines for  
Subsidiary Bodies



**SECTION 4**  
Risk Analysis



**SECTION 5**  
Subsidiary Bodies of the  
Codex Alimentarius Commission



**SECTION 6**  
Membership



**SECTION 7**  
Relations with  
other Organizations



**APPENDIX**  
General Decisions  
of the Commission